



**COMITE SYNDICAL**

**DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**PROCES VERBAL**



- **COMITÉ SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

*Réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves CHOUTEAU*

## LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 53

Présents : 31

Pouvoirs : 2

Votants : 33

Date de de convocation : le 19 septembre 2025

Affichage : le 19 septembre 2025

Délégués titulaires présents : M. ABELLARD Yvon, Mme Edwige ARDRIT, M. BARICAULT Jean-Claude, M. BERGEON Patrice, M. BODIN Jean-Pierre, M. BOUTET Didier, M. BROUARD Dominique, M. CACLIN Philippe, M. CHARRIER Yannick, M. CHOURRÉ Gilles, M. CHOUTEAU Yves, Mme COME Maïté, M. CUSEY Éric, M. DUGAS Luc-Jean, M. FERCHAUD Jean-Noël, M. FOUCHÉ Étienne, M. GARAULT Jean-Pierre, M. GUERINEAU Louis-Marie, M. GUICHET Alain, M. GUILLOTEAU Guy, M. LAVALT Claude, M. LHERMITTE Jean-François, M. MARY François, M. MERCERON Christian, Mme MICOU Corine, M. NIORT Stéphane, Mme NOUREAU Dominique, M. ONILLON Denis, Mme REGNIER Dominique, M. ROCHARD Sébastien.

Pouvoirs : Mme Pascale FERCHAUD donne pouvoir à M. Yves CHOUTEAU ;  
M. Frédéric BERTHONNEAU donne pouvoir à M. Étienne FOUCHÉ.

Membre suppléant présent : M. FOUCHÉ Patrice.

Délégués titulaires excusés : M. BERTHONNEAU Frédéric, M. BOISSONOT André, Mme BOURDIER Christine, Mme FERCHAUD Pascale, M. JOLLET Didier, M. LALLEMAND René, M. MORICEAU Roland.

Délégués titulaires absents : Mme AUZANNET Suzette, M. BERTHELOT Bruno, M. BERTHELOT Olivier, CHARRÉ Emmanuel, M. CHESNEAU Étienne, M. DAHAIS Jean-François, M. DECESVRE Thierry, M. DURAND Fabrice, M. GAYET Olivier, M. GRIMAULT Richard, M. HAYE Jean-Marie, Mme OBADIA Diana, M. OLIVIER Pascal, M. RENAULT Jean-Michel, M. ROUSSEAU Jean-Pierre Mme Patricia ROUXEL

Secrétaire de séance du Comité syndical : M. Claude LAVALT

## Procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2025

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 26 juin 2025,
2. Point de situation du fonctionnement de l'usine TVME de Champdeniers,
3. Présentation de la situation budgétaire 2025 et perspectives 2026,
4. Décision Modificative n°1 Budget SPIC « Traitement des déchets »
5. Marché de location full service d'une pelle sur pneus pour le quai de transfert de Coulonges Thouarsais,
6. Contrats de prêts pour financement des travaux de post-exploitation de l'ISDND de la Loge 2 et l'achat de 2 remorques FMA pour service transport,
7. Présentation du Rapport Social Unique 2023,
8. Protection Sociale Complémentaire,
9. Désaffectation et vente de biens,
10. Questions diverses.

En préambule monsieur le Président présente le nouveau responsable administratif et financier et annonce le recrutement d'une assistante budget comptabilité au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

## 1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2025

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 juin 2025.

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité.**

## 2/ POINT DE SITUATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE TVME DE CHAMPDENIERS

Monsieur le président fait un point de la situation du fonctionnement de l'usine TVME de Champdeniers.

Monsieur le Président annonce que les premiers résultats du fonctionnement du procédé de bio-séchage sont prometteurs malgré une humidité des ordures ménagères toujours élevée. Les pertes massiques sont supérieures aux prévisions (en moyenne 36% au lieu de 20%). Même sans un traitement des déchets sur l'unité de préparation du Combustible Solide de Récupération (CSR), ce séchage reste bénéfique pour le SMITED puisqu'il permet de réduire d'un bon tiers la part des déchets à diriger vers une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

M. le Président informe les élus des quelques difficultés persistantes sur le process de tri-fabrication du CSR au niveau de la trémie d'alimentation et des écrêteurs en tête, chargés de réguler le flux avant l'entrée dans le trommel pour éliminer les fines.

Un départ de feu a eu lieu le 3 août 2025 dans le stock tampon de CSR qui a rapidement été maîtrisé et dont l'origine reste inconnue. Tout le CSR a été évacué. Les dégâts sont minimes car le système de détection incendie a parfaitement fonctionné et le sprinklage a permis de maîtriser le feu avant l'arrivée des pompiers. Le TVME a été arrêté 15 jours suite à cet incident.

Le démarrage de la marche probatoire sur le marché de broyage et bio-séchage des déchets (lot n°2) a débuté le 18 août dernier, pour 15 jours en fonctionnement à débit nominal. Cette période, pilotée par ARVAL, a été un échec, ne réussissant pas à atteindre des niveaux d'humidité des déchets inférieurs à 20% en sortie de 15 jours de séchage en tunnel. Le TVME a ensuite été arrêté pour trois semaines. Il a redémarré cette semaine avec les équipes du SMITED en gestion complète.

Monsieur le Président annonce que le SMITED souhaite une sortie des marchés le plus rapidement possible désormais. Une réunion de négociation est programmée le 3 octobre prochain avec le directeur de BREUIL (mandataire sur le marché du lot 2), le directeur d'ARVAL et le directeur adjoint au groupe SOURCES.

Mme Edwige Ardrit demande si nous avons des solutions pour faire fonctionner l'usine en autonomie. Monsieur le Président répond que nous avons enfin reçu une partie du rapport de l'expert, M. Jean Pierre BUGEL qui nous donne de nouvelles pistes de réglage à tester. Nos équipes se forment aux côtés d'AR-VALS depuis un an maintenant et sont prêtes à prendre le relais sur la conduite de l'installation.

Au Budget Primitif 2025, les prévisions de tonnes, prises en charge, par le SMITED étaient de 45 100T. Elles ont été revues à la baisse à hauteur de 36 142 T, dont 25 103 T maximum pourront être traitées sur l'usine TVME, suite aux difficultés rencontrées lors des essais en charge avec le concepteur et installateur AR-VALS (Cf. tableau ci-dessous). Le solde des ordures ménagères, soit 11 039 T, sera expédié directement sur les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ, avec le « Tout-Venant » de déchetteries.

Monsieur le Président commente le tableau ci-dessous :

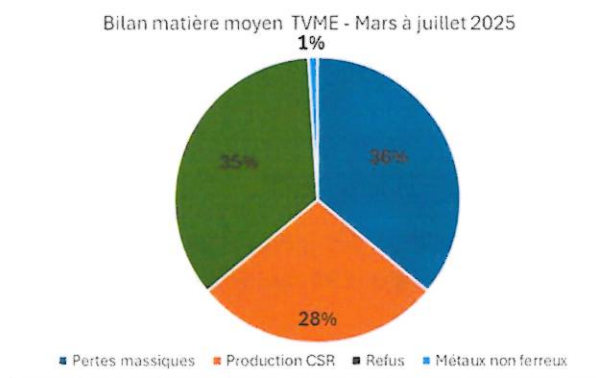
Origine des déchets	Prévisions BP 2025	Estimation CA 2025	Estimation des quantités traitées sur TVME du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025	Estimation des quantités traitées en direct sur ISDND du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025
OMR Adhérents	30 300	29 315	18 276	11 039
OMR Entente CAN	4 400	4 481	4 481	0
OMR Marchés CAN	6 900	1 000	1 000	0
Refus de tri SPL Uni Tri	3 500	1 346	1 346	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 100</b>	<b>36 142</b>	<b>25 103</b>	<b>11 039</b>
<i>Part estimée des OMR des adhérents, traitées sur TVME</i>			<b>62,3%</b>	<b>37,7%</b>

Madame la directrice ajoute qu'il va être difficile de traiter les 6 900T du marché de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) correspondant à 1 900T de l'année 2024 et les 5 000T de cette année.

Les refus de tri de la SPL UniTri ont été détournés pendant les trois mois de la marche probatoire et la mise en service industrielle pour permettre à ARVALS de tester leurs performances sur le gisement d'Ordures Ménagères Résiduelles uniquement.

Monsieur le Président ajoute que l'apport de refus de tri a repris cette semaine avec nos propres réglages, en s'appuyant sur les préconisations du rapport de l'expert et la connaissance de l'installation acquise depuis un an par nos agents.

Monsieur le Président commente le graphique ci-dessous :



↳ **Attendus de performances sur le marché**

Refus	Pertes massiques	CSR	Métaux	% Evitement	% Refus
26,5%	20%	50%	3,5%	73,5%	26,5%

M. le Président présente les premiers bilans matière mesurés sur l'usine TVME. On observe une production de CSR inférieure aux prévisions mais de bonne qualité (28% au lieu de 50% attendu). En revanche, la production de refus de l'usine est supérieure aux prévisions (35% au lieu de 26,5% attendu). La production de métaux non ferreux est de bonne qualité, contrairement aux métaux ferreux qui contient encore beaucoup d'éléments plastiques. Le mélange OMR/refus de tri est positif pour l'humidité et le séchage mais a un aspect négatif car il entraîne une perte de densité ce qui entraîne une baisse du débit nominal de l'installation.

Madame la directrice explique que le taux d'humidité des OMR en période de canicule n'a pas baissé. Il est resté autour de 40-43 %. Au-dessus de la moyenne de 35% prévu au marché mais inférieur au taux maximum attendu de 45%. Elle ajoute que ce constat n'est probablement pas lié à la pluviométrie. Le temps de séjour des OMR chez l'utilisateur ou dans les récipients de collecte (avec la mise en place de la Tarification Incitative) pourrait avoir un impact sur la dégradation précoce de la matière organique (10 premiers jours) et sans évaporation entraîne une augmentation du taux d'humidité et de fines des OMR.

Monsieur le Président ajoute que le rapport de l'expert, attendu au mois de juin est arrivé beaucoup trop tard. Il aurait permis d'intégrer des pistes d'améliorations de l'installation. Il expose quelques extraits du rapport d'expertise dont nous n'avons pas encore l'intégralité.

Ainsi, l'expert relève les problématiques suivantes :

⇒ Sur la capacité de traitement et la durée des cycles de séchage :

« Dimensionnement par ARVALS du marché optimiste nécessitant des ajustements de fonctionnement (hauteur de chargement – revoir les temps de cycle) ». Le temps de nettoyage n'était pas prévu par ARVALS.

⇒ Sur l'air insufflé :

« L'air insufflé sous le massif provient de l'air ambiant extérieur alors que d'autres sites utilisent plutôt l'air vicié capté dans les halls comme source d'air d'insufflation – difficilement modifiable sur notre installation ».

La captation de l'air extérieur est un vrai sujet puisqu'en certaines périodes, il est froid et humide et ne permet pas d'optimiser le séchage.

⇒ Sur le bilan matière et l'humidité :

« Les essais ont montré que l'installation peut obtenir des performances satisfaisantes avec la qualité des OMR actuelles »

L'expert a modifié tous les réglages au démarrage de sa mission, il a demandé l'installation de sondes de température pour mesurer la température du ciel gazeux et piloter le soufflage avec ce paramètre. Ce système n'était pas prévu par ARVALS. Madame la directrice ajoute que l'usine a réussi, à plusieurs reprises, à sécher les déchets dont l'humidité en entrée était à hauteur de 40%.

⇒ Récupération de chaleur dans la dalle des tunnels :

« Absence de sonde de température pour suivre la récupération de chaleur – Fonctionnement de la récupération de chaleur dans les tunnels à confirmer sur le principe mais non efficace »

⇒ Diamètre des pipettes dans les tunnels :

« Augmentation du nombre de pipettes de 159 à 220 et du diamètre de perçage de 8 mm sur les plans à 16 mm sur site= vitesse d'éjection divisée par 4,8= moins bonne pénétration dans le tas et risque augmenté de passages préférentiels de l'air insufflé » « Une note de calcul confirme le différentiel de vitesse ».

M. Claude LAVALT souligne l'importance d'avoir co-financé cette expertise amiable avec ARVALS.

Monsieur le responsable du pôle traitement et valorisation explique que la ventilation est probablement sous dimensionnée par rapport à la quantité d'OMR dans les tunnels (450t/ tunnel). Il explique que la matière n'est pas identique dans chaque tunnel et qu'il faut analyser finement et régulièrement les courbes et non imposer des délais de séchage identiques pour chaque tunnel.

M. Patrice FOUCHE demande si nous constatons des différences d'humidité en fonction du mode de collecte et par collectivité ? Monsieur le Président répond que non car il n'y a pas eu d'analyses par collectivité et par circuit de collecte. Madame la directrice ajoute qu'il serait intéressant de faire des analyses par territoire. Elle explique que l'espacement des collectes favorise l'humidité de la matière et que la quantité de déchets buvards (papiers- cartons) diminue par l'amélioration du tri.

M. Gilles CHOURRE souligne qu'il faut poursuivre le tri des bio déchets dans les collectivités, ce qui fera baisser le taux d'humidité des OMR.

M. Jean-Pierre BODIN explique que le travail individuel des collectivités pour optimiser les coûts a un impact sur le produit final et par conséquent sur le SMITED, et en cascade sur la facture du particulier.

M. Gilles CHOURRE souligne qu'il faut, aujourd'hui, adapter le process à nos gisements et à nos modes de collectes et non l'inverse. L'évolution de ces gisements n'a malheureusement été prise en compte ni par le maître d'œuvre, ni par ARVALS puisque aucune caractérisation n'a été refaite en phase d'étude d'exécution.

Mme Dominique REGNIER déplore un cumul d'incompétences sur ce projet.

M. le Président annonce qu'il rencontrera les présidents des collectivités adhérentes le 2 octobre prochain. Il souhaite désormais que l'usine redémarre rapidement car son arrêt a un impact financier important.

M. le Président demande aux élus que lui soit remontées les dates de votes des tarifs dans les collectivités.

Mme Dominique REGNIER demande s'il y a un risque de ne plus avoir la main sur le process ? Monsieur le Président répond que oui car l'installation n'est toujours pas réceptionnée.

M. Jean-François LHERMITTE s'inquiète de savoir à qui appartient l'usine s'il n'y a pas de réception de travaux.

M. le Président rappelle qu'actuellement ARVALS a accepté de laisser la main au SMITED sur le fonctionnement des process ainsi que les réglages, après la réalisation d'un état des lieux contradictoire, réalisé par un commissaire de justice.

### **3/ PRESENTATION DE LA SITUATION BUDGETAIRE 2025 ET PROSPECTIVES 2026**

#### **Situation budgétaire 2025**

M. le Président annonce les hypothèses pour les prévisions du compte-administratif budget traitement 2025 :

- Traitement de 25 103 tonnes sur le TVME en 2025,
- Traitement en ISDND direct de 11 039T d'ordures ménagères et de 8 628 tonnes de Tout-Venant de déchetteries,
- Prise en compte du bilan matière observé moyen depuis avril 2025 à savoir :
  - 35% de refus de tri,
  - 0% de métaux ferreux commercialisables,
  - 1% de métaux non ferreux commercialisables (en cours de négociation pour reprise recyclage),
  - 28% de CSR en expédition chez PENA (43%) et VEOLIA (57%) – Pas de livraison en 2025 à la cimenterie Heidelberg d'Airvault – report de mise en service en novembre 2025.
- Détournement des tonnes de refus de tri pendant 3 mois vers COVALOR à la Ferrière.

Le chantier de la cimenterie Heidelberg d'Airvault prend également du retard sans connaître précisément la date de démarrage à ce jour. Dans les estimations financières du Compte Administratif 2025, aucune livraison de CSR sur Airvault n'a été intégrée.

A partir de ces estimations quantitatives et de ces hypothèses, un premier Compte-Administratif Estimé pour 2025 a été dressé et est présenté ci-dessous.

<b>Budget de fonctionnement SPIC « Traitement » DEPENSES</b>		
Dépenses € HT	BP 2025	CA Estimé 2025
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>8 717 000,00</b>	<b>9 646 934,57</b>
<i>Dont 60- Achats</i>	2 119 500,00	1 866 293,95
<i>Dont 61-Prestations de service</i>	5 763 700,00	7 227 872,79
<i>Dont 62-Services extérieurs</i>	824 500,00	544 667,84
<i>Dont 63-Impôts et taxes</i>	9 300,00	8 100,00
<b>021- Déficit antérieur reporté</b>	227 450,07	227 450,07
<b>022- Dépenses imprévues</b>	116 797,93	0,00
<b>023- Virement à la secteion d'investissement</b>	45 000,00	0,00
<b>022- Charges de personnel</b>	<b>1 524 200,00</b>	<b>1 432 800,00</b>
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>1 320 160,00</b>	<b>740 630,81</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>500,00</b>
<b>66- Charges financières</b>	<b>885 000,00</b>	<b>796 400,00</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>500,00</b>	<b>1 700,00</b>
<b>68- Provisions</b>	<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 838 808,00</b>	<b>12 846 415,45</b>

M. le Président souligne une baisse importante des dotations aux amortissements puisque l'usine n'est pas réceptionnée et une augmentation des charges à caractère général puisque les OMr, non traitées sur le TVME sont expédiées en ISDND chez Suez.

<b>Budget de fonctionnement SPIC « Traitement » RECETTES</b>		
Recettes € HT	BP 2025	CA Estimé 2025
013- Atténuation de charges	0,00	8 000,00
042- Opérations d'ordre budgétaire	16 100,00	16 200,00
70- Vente de services	1 949 280,00	682 149,42
74 Contributions Coll. Adhérentes	10 167 125,00	10 181 335,00
75 Autres produits de gestion courante	9 500,00	19 000,00
77- Produits exceptionnels	10 500,00	300,00
79- Transfert de charges	686 303,00	686 303,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 838 808,00</b>	<b>11 593 287,42</b>
<b>Balance prévisionnelle</b>		<b>-1 253 128,03</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>		
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>-227 450,07</b>	<b>Déficit en € HT/T</b>
<b>Contribution des adhérents à la tonne € HT/T</b>	<b>225</b>	<b>-30,1</b>
<b>Tonnes contributives en année 2025</b>	<b>41 641</b>	

Les tableaux ci-dessus laissent apparaître un déficit prévisionnel de 1 253 000€ HT qui intègre le déficit constaté de 227 450,07€ de 2024.

M. le Président rappelle que le Comité syndical a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 2M€ et qu'aujourd'hui nous avons dû en consommer 1M€.

Mme la directrice souligne que ces chiffres restent une estimation, compte tenu des incertitudes liées au TVME.

## Prospectives 2026

Pour l'année 2026, 2 prospectives budgétaires ont été réalisées avec :

- 1- **Hypothèse optimiste** intégrant 40 000T traitées sur le TVME (OMr et Refus de tri) et une expédition de 100% du CSR produit sur la cimenterie d'Airvault,
- 2- **Hypothèse pessimiste** intégrant 30 000T traitées sur le TVME (OMr et Refus de tri en partie) et seulement 50% du CSR produit expédié sur la cimenterie d'Airvault.

Pour 2026, une estimation de l'évolution des tonnes contributives a été réalisée avec les collectivités adhérentes et est détaillée par collectivité dans le tableau ci-dessous :

Evolution des tonnes contributives SMITED79	2025	2026	Evolution OMR 2025/2026	2025	2026	Evolution TV 2025/2026
	OMR			TOUT VENANT		
CA du Bocage Bressuirais	6 959	6 666	-4,21 %	2 353	2 240	-4,80 %
CC Airvaudois Val du Thouet	855	827	-3,27 %	542	417	-23,06 %
CC du Thouarsais	4 231	4 139	-2,17 %	1 321	1 163	-11,96 %
CC Mellois en Poitou	7 321	6 978	-4,69 %	2 789	2 619	-6,10 %
CC Parthenay Gâtine	3 635	3 511	-3,41 %	1 279	1 179	-7,82 %
SMC	6 695	6 536	-2,37 %	1 431	1 134	-20,75 %
CC Val de Gâtine	1 515	1 450	-4,29 %	720	671	-6,81 %
<b>TOTAL PAR FLUX</b>	<b>31 211</b>	<b>30 107</b>	<b>-3,54 %</b>	<b>10 435</b>	<b>9 423</b>	<b>-9,70 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>41 641</b>	<b>39 530</b>	<b>-2 111</b>			
Tonnes contributives (OMR + TV) 2025		-1,9 %				
Tonnes contributives (OMR + TV) 2026		-5,1 %				

Les tonnes contributives prises en compte sont celles du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025 (mois d'Octobre estimé à ce stade), estimées en baisse de 5,1% par rapport à 2025.

A partir de ces hypothèses, les 2 scénarios de prospectives budgétaires 2026 sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Budget de fonctionnement SPIC « Traitement » DEPENSES				
Dépenses € HT	BP 2025	CA Estimé 2025	BP 2026	
			Hypothèse optimiste	Hypothèse pessimiste
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>8 717 000,00</b>	<b>9 646 934,57</b>	<b>7 720 115,00</b>	<b>8 184 595,00</b>
<i>Dont 60- Achats</i>	2 119 500,00	1 866 293,95	1 525 500,00	1 683 380,00
<i>Dont 61- Prestations de service</i>	5 763 700,00	7 227 872,79	5 730 415,00	5 969 815,00
<i>Dont 62- Services extérieurs</i>	824 500,00	544 667,84	455 800,00	523 000,00
<i>Dont 63- Impôts et taxes</i>	9 300,00	8 100,00	8 400,00	8 400,00
<b>021- Déficit antérieur reporté</b>	227 450,07	227 450,07	0,00	0,00
<b>022- Dépenses imprévues</b>	116 797,93	0,00	0,00	0,00
<b>023- Virement à la section d'investissement</b>	45 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>022- Charges de personnel</b>	<b>1 524 200,00</b>	<b>1 432 800,00</b>	<b>1 552 262,00</b>	<b>1 552 262,00</b>
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>1 320 160,00</b>	<b>740 630,81</b>	<b>2 012 260,00</b>	<b>2 012 260,00</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>500,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>1 200,00</b>
<b>66- Charges financières</b>	<b>885 000,00</b>	<b>796 400,00</b>	<b>826 000,00</b>	<b>826 000,00</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>500,00</b>	<b>1 700,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>68- Provisions</b>	<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 838 808,00</b>	<b>12 846 415,45</b>	<b>12 113 337,00</b>	<b>12 577 817,00</b>

## Budget de fonctionnement SPIC « Traitement » RECETTES

Recettes € HT	BP 2025	CA Estimé 2025	BP 2026	
			Hypothèse optimiste	Hypothèse pessimiste
013- Atténuation de charges	0,00	8 000,00	5 000,00	5 000,00
042- Opérations d'ordre budgétaire	16 100,00	16 200,00	29 800,00	29 800,00
70- Vente de services	1 949 280,00	682 149,42	1 760 700,00	885 700,00
74 Contributions Coll. Adhérentes	10 167 125,00	10 181 335,00	10 307 537,00	11 647 017,00
75 Autres produits de gestion courante	9 500,00	19 000,00	9 500,00	9 500,00
77- Produits exceptionnels	10 500,00	300,00	800,00	800,00
79- Transfert de charges	686 303,00	686 303,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 838 808,00</b>	<b>11 593 287,42</b>	<b>12 113 337,00</b>	<b>12 577 817,00</b>
<b>Balance prévisionnelle</b>		<b>-1 253 128,03</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>				
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>-227 450,07</b>	<b>Déficit en € HT/T</b>	<b>Sans déficit reporté</b>	<b>Sans déficit reporté</b>
<b>Contribution des adhérents à la tonne € HT/T</b>	<b>225</b>	<b>-30,1</b>	<b>229</b>	<b>261</b>
<b>Tonnes contributives en année 2025</b>	<b>41 641</b>		<b>41 641</b>	<b>41 641</b>
<b>Contribution des adhérents à la tonne € HT/T</b>			<b>241</b>	<b>275</b>
<b>Tonnes contributives en année 2026</b>			<b>39 555</b>	<b>39 555</b>

Sans reprise du déficit antérieur reporté et de dépenses imprévues, le montant des contributions 2026 s'établirait entre **241 et 275€ HT/tonne** sur la base d'une baisse des tonnes contributives prévisionnelles pour 2026 de **-5%**.

M. le Président souligne que la reprise du déficit n'est pas incluse dans cette tarification et qu'il est nécessaire de l'inclure. Les charges contributives pourraient être comprises entre 251 et 285€ HT/T pour 2026.

Mme Edwige ARDRIT précise qu'au regard de ces éléments financiers, les hausses de contributions pourraient se poursuivre en 2027 et 2028. Monsieur le Président répond que cela dépendra des résultats de fonctionnement de l'usine TVME dans les prochains mois.

M. Gilles CHOURRE souligne que nous n'échapperons pas à une augmentation substantielle. Il évoque que la tendance de production de déchets est à la baisse dans les collectivités adhérentes et que cela va se poursuivre. Il évoque également que les producteurs « non ménagers » comme les EHPADs réduisent aussi leurs déchets et évoquent une sortie du service public ce qui peut être une bonne chose pour le Smited car moins de textiles sanitaires très humides déposés dans les OMr.

M. le Président souhaite que le Smited revoie son système de contribution pour les collectivités adhérentes et propose que ce soit un projet des élus du prochain mandat.

### **4/ DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPIC « TRAITEMENT »**

Le Président informe l'assemblée que compte tenu des difficultés financières évoquées ci-dessus et des besoins d'ajustements de crédits, il est nécessaire de procéder au vote d'une décision modificative n°1 sur le budget SPIC « Traitement ».

Cette décision modificative n°1 est reprise dans le tableau suivant :

### **Sur la section de fonctionnement du budget SPIC « Traitement »**

FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Chapitre	Article	Intitulés	Budget Primitif	DM n°1	BP + DM n°1	Commentaires
011	611	Contrats de prestations	5 763 700,00 €	579 000,00 €	6 342 700,00 €	Charges supplémentaires de traitement en ISDND
012	6215	Remboursement personnels budget "Structure"	934 000,00 €	-34 000,00 €	900 000,00 €	Départ responsable pôle (statut public)
012	64	Charges de personnels privés	531 900,00 €	10 000,00 €	541 900,00 €	Arrivée responsable pôle (statut privé)
022		Dépenses imprévues	116 797,93 €	-110 000,00 €	6 797,93 €	
023		Virement à la section d'investissement	45 000,00 €	-45 000,00 €	0,00 €	
042	6811	Amortissement des investissements	1 320 160,00 €	-400 000,00 €	920 160,00 €	Report de la réception des travaux de l'usine et du démarrage de l'amortissement correspondant
<b>TOTAL € HT</b>			<b>8 711 557,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 711 557,93 €</b>	

## Sur la section d'investissement du budget SPIC « Traitement »

INVESTISSEMENT RECETTES						
Chapitre	Article	Intitulés	Budget Primitif	DM n°1	BP + DM n°1	Commentaires
021		Virement de la section de fonctionnement	45 000,00 €	-45 000,00 €	0,00 €	
040		Opérations d'ordre transfert entre section	1 320 160,00 €	-400 000,00 €	920 160,00 €	Report de la réception des travaux de l'usine et du démarrage de l'amortissement correspondant
16	1641	Emprunts équilibre	977 913,70 €	445 000,00 €	1 422 913,70 €	
<b>TOTAL € HT</b>			<b>2 343 073,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 343 073,70 €</b>	

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget « Traitement » présentée ci-dessus.**

### **5/ MARCHÉ DE LOCATION FULL SERVICE D'UNE PELLE SUR PNEUS POUR LE QUAI DE TRANSFERT DE COULONGES THOUARSAIS**

Monsieur le Président informe les élus du Comité Syndical qu'une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée pour 4 années pour la location full service d'une pelle sur pneus pour le quai de transfert de Coulonges Thouarsais. Ce marché est estimé à 160 000€ HT au maximum sur les 4 années.

Ce marché est destiné à remplacer la chargeuse dont le marché arrive à terme le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Quatre candidats ont remis une offre dans les délais : SAS M3, BERGERAT MONNOYEUR, EN CO et SOLOMAT SAS.

La commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 11 septembre 2025 a décidé de retenir l'entreprise BERGERAT MONNOYEUR dont l'offre s'élève à 146 400,00€HT.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer ce marché de location full services d'une pelle sur pneus, attribué à BERGERAT MONNOYEUR par la commission d'appel d'offres en date du 11 septembre 2025.**




### **6/ CONTRATS DE PRETS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE POST-EXPLOITATION DE L'ISDND DE LA LOGE 2 ET L'ACHAT DE 2 REMORQUES FMA POUR LE SERVICE TRANSPORT.**

Afin de financer les travaux réglementaires de fin d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Loge 2 à Coulonges Thouarsais et l'achat de 2 remorques FMA pour le service transport, une nouvelle consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'obtention de 2 prêts :

- Lot n°1 : Financement des travaux de couverture de l'ISDND à hauteur de 780 000€ sur 25 ou 30 ans (durée de la post exploitation).  
4 offres de 3 banques ont été reçues sur cette consultation.
- Lot n°2 : Financement de 2 remorques FMA pour le transport des déchets à hauteur de 160 000€ sur 10 ans.  
4 offres de 3 banques ont été reçues sur cette consultation.

M. le responsable du pôle administratif et financier commente le résultat des consultations pour les deux lots.

Pour le lot n°1, trois établissements bancaires ont répondu à la consultation.

Conditions financières						IRA	Validité
Amortissement	Taux	Prd	Durée	Frais			
	780 K€ Amortissement constant	Livret A + 1,30%	Trim	30 ans	468 €	Actuarielle	N.C.
	160 K€ Amortissement constant	Taux fixe : 4,54%		25 ans	160 €	N.C.	30/09/25
	780 K€ Amortissement constant	Taux fixe : 4,36%		30 ans	780 €	Actuarielle	29/09/25
		Euribor 3 mois + 1,51%*	Dégressive				

\* floor au niveau de la marge

L'offre du Crédit Agricole est écartée car le montant alloué n'est pas à la hauteur de la demande.

En utilisant les anticipés de marché pour les indices Euribor, et en figeant le taux du Livret A à son niveau actuel (1,70%), nous obtenons les calculs de frais financiers prévisionnels suivants :

Offre	Frais financiers	Annuités	Intérêts	Taux d'intérêt moyen
CDC - TV LIVRETA + 1.3%	354 393,00 €	1 133 925,00 €	353 925,00 €	3,00%
La banque postale - TV EUR3M + 1.51%	453 443,29 €	1 232 663,29 €	452 663,29 €	3,84%

L'offre de la Caisse des Dépôts est à privilégier par rapport à la proposition sur Euribor de la Banque Postale.




En figeant le taux du Livret A à son niveau actuel (1,70%), nous obtenons les calculs de frais financiers prévisionnels suivants :

Offre	Frais financiers	Annuités	Intérêts	Taux d'intérêt moyen
CDC - TV LIVRETA + 1.3%	354 393,00 €	1 133 925,00 €	353 925,00 €	3,00%
La banque postale - TF 4.36%	515 151,00 €	1 294 371,00 €	514 371,00 €	4,36%

Après analyse par le cabinet TAElys, l'offre de la Caisse des Dépôts est la plus intéressante.

Mme la directrice ajoute que l'offre de la CDC doit passer en commission avant accord définitif. Le délai sera long à minima de trois mois et le résultat non garanti.

Pour le lot n°2, trois établissements bancaires ont répondu à la consultation.

Conditions financières						IRA	Validité
Amortissement	Taux	Prd	Durée	Frais			
	160 K€ Amortissement constant	Taux fixe : 3,56%	Trim	10 ans	480 €	Actuarielle	22/09/25
		Taux fixe : 3,96%			160 €	N.C.	30/09/25
		Taux fixe : 3,81%			780 €	Actuarielle	29/09/25
		Euribor 3 mois + 1,35%*					

\* floor au niveau de la marge

En utilisant les anticipations de marché du jour pour la proposition sur Euribor, nous obtenons les calculs de frais financiers prévisionnels suivants :

Offre	Frais financiers	Annuités	Intérêts	Taux d'intérêt moyen
La banque postale - TV EUR3M + 1.35%	30 554,01 €	190 354,01 €	30 354,01 €	3,70%
CE Aquitaine Poitou-Charentes - TF 3.56%	29 672,00 €	189 192,00 €	29 192,00 €	3,56%

L'offre à taux fixe génère une économie potentielle de 882€ par rapport à l'offre sur Euribor.

Après analyse du cabinet TAElys, l'offre de la Caisse d'Épargne est la plus intéressante.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité de choisir les offres de la Caisse des Dépôts pour le lot n°1 et de la Caisse d'Épargne pour le lot n°2 et autorise le président à signer les contrats de prêt ainsi que les demandes de réalisation des fonds.**

## 7/ PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de la Transformation de la Fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un rapport unique universel (RSU- anciennement bilan social) avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (article L231-1 du Code général de la fonction publique).

Le décret n°1010-1493 du 30 novembre 2020 et l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que les indicateurs.

Le portail « données sociales » des Centres de Gestion constitue le seul mode de collecte pour le RSU des employeurs publics territoriaux (affiliés ou non).

Le RSU est présenté au comité social territorial au niveau local pour les collectivités qui disposent de cette instance et au Centre de Gestion du département pour les collectivités plus petites.

Il est transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales) pour établir des statistiques nationales et permettre aux collectivités de s'évaluer en fonction de leur strate de population et selon leurs effectifs, leurs activités.

Outre le fait que le RSU représente une source d'informations au niveau national, l'élaboration de ce document est un moment fort pour les collectivités. C'est un outil très intéressant pour le pilotage des ressources humaines, il permet de dresser un bilan annuel. Son contenu s'articule autour de l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, l'égalité femme-hommes, la formation, les rémunérations, la santé et sécurité au travail, l'organisation du travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social.

**La synthèse du rapport social unique 2023 a été présenté au Comité syndical.**

## 8/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le SMITED a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux Sèvres (CDG79) pour lancer des appels à concurrence en 2025 afin de proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en prévoyance et santé à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En application des dispositions de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le CDG79 a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation actuelle sur la prévoyance du CDG 79 prendra fin le 31 décembre 2025.

En effet, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.
- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Cette **participation est obligatoire** pour :

- Les **risques prévoyance** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - o Le montant minimal obligatoire s'élève à **7€ brut mensuel** (article 2 du décret n°2022-581),
  - o Le SMITED participe déjà à hauteur de **10€ brut mensuel**,
  - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net.
- Les **risques santé** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - o Le montant minimal obligatoire s'élève à **15€ brut mensuel** (article 6 du décret n°2022-581),
  - o Le SMITED participe déjà à hauteur de **20€ brut mensuel sur les contrats individuels labellisés**,
  - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation à définir par employeur : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance **soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.**

Le CDG79 a présenté, aux collectivités ayant donné mandat, les contrats collectifs attribués à l'issue de la consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) associée à RELYENS pour la gestion du contrat prévoyance,
- la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour la gestion du contrat santé.

Le Président du SMITED souhaite débattre avec les élus du Comité Syndical d'une adhésion du SMITED aux 2 contrats collectifs d'assurance présentés ci-dessus. Il est précisé que ce dossier devra passer ensuite pour avis en CST du CDG79 avant une prochaine délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Président souligne que le contrat groupe couvre mieux les agents mais est plus onéreux.

Mme Maïté COME souhaite ajouter que la participation employeur du Smited (prévoyance et santé) est correcte compte tenu des difficultés actuelles.

Mme la directrice lui demande ce que le SMC a mis en place. Elle lui répond 15€/mois pour la santé, 10€/mois pour la prévoyance, mais elle précise également que le SMC a mis en place récemment des tickets restaurants à hauteur de 600€, soit 10 tickets par mois ainsi que la prime inflation en limite de plafond haut.

M. Jean-François LHERMITTE souhaite ajouter que nous vivons des moments difficiles et que nous avons et aurons besoin de nos agents pour faire fonctionner les services du SMITED. Il ne faut pas l'oublier. Il faut faire en sorte que les agents ne soient pas pénalisés par des décisions qui ne les concernent pas et peut être revoir la participation du SMITED à la hausse.

M. Gille CHOURRE souligne qu'il ne faut exclure personne. Il pense que l'adhésion au contrat groupe du CDG79 est préférable.

M. Edwige ARDRIT souligne que les garanties du contrat groupe sont effectivement très intéressantes.

## **9/ DESAFFECTATION ET VENTE DE BIENS**

Le Président expose :

Une petite étuve, qui était utilisée sur le site de l'usine TVME de Champdeniers, n'est plus utile au fonctionnement du service, il est donc proposé de le mettre en vente.

Les caractéristiques de cet équipement sont données ci-après :

- Etuve de marque Fisher Scientific Bioblock
- Matériel de laboratoire
- Date d'acquisition par le SMITED (budget Structure) : 2008
- Prix d'achat : 2 410,77 € TTC.
- Valeur nette comptable : 0€ HT.

Ce matériel ayant été acquis par le budget « Structure », il est nécessaire de le désaffecter pour pouvoir procéder à la vente.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder à la désaffectation du matériel pour sa mise en vente.**

Il est proposé de déposer une annonce sur le site des enchères « Agorastore » pour mettre en vente l'ensemble de ces matériels avec un début d'enchères à 500€ TTC.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser à la mise en vente du matériel présenté ci-dessus sur la plateforme Agorastore avec un montant de début d'enchères à 500€ TTC et d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.**

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

**Prochaines réunions au SMITED :**

- **Mardi 4 novembre 2025** : Bureau syndical
- **Vendredi 5 décembre en remplacement du Jeudi 18 décembre 2025** : Comité syndical

Monsieur le Président informe l'assemblée que sur les 24 absents, seuls 6 élus nous font remonter l'information. Il est important de nous prévenir de votre absence afin de pouvoir convoquer votre suppléant.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance du Comité syndical est levée à 11h55.**

**Le Secrétaire,  
Claude LAVAULT**



**Le Président du SMITED,  
Yves CHOUTEAU**

